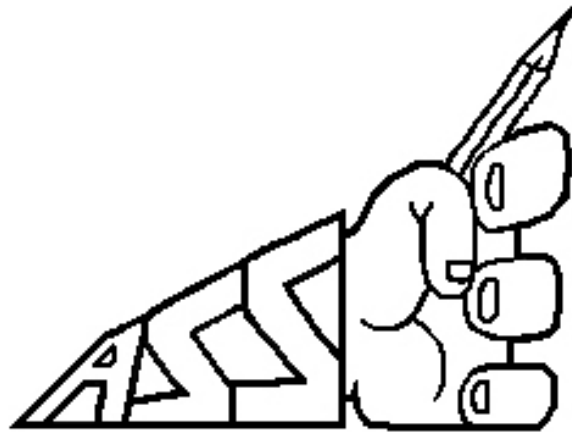


CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION POUR UNE
SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE



CÉGEP DE MATANE
20 ET 21 SEPTEMBRE 2003

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour	page 3
Procès-verbal du Congrès annuel de l'ASSÉ, 3-4 mai 2003	page 4
Propositions de l'exécutif	page 22
Présentation du projet de mémoire sur la gratuité scolaire et le financement public des institutions d'enseignement	page 24
Mises en candidature	page 26
États financiers 2002-2003	page 31
États financiers, 1 ^{er} juillet au 17 septembre 2003	page 34
Prévisions des revenus	page 36
Budget 2003-2004	page 37
Politique de subventions	page 39
Avis de motion	page 41

ORDRE DU JOUR

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Élection d'un animateur ou d'une animatrice et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès annuel des 3 et 4 mai 2003

2.0 Tour de table

3.0 Femmes

4.0 Grève générale illimitée

4.1 Présentation et état de la situation

4.2 Revendication et ultimatum

4.2.1 Plénière

4.2.2 Délibérante

4.3 Plan d'action

4.3.1 Plénière

4.3.2 Délibérante

5.0 Finances

5.1 États financiers 2002-2003

5.2 Prévisions budgétaires 2003-2004

5.3 Politique de subvention

6.0 Élections

6.1 Exécutif de l'ASSÉ

6.2 Comité journal

6.3 Comité femmes

6.4 Comités de travail

7.0 Avis de motion

7.1 Dépôt des avis de motion

7.2 Traitement des avis de motion

8.0 Varia

9.0 Levée

**Procès-verbal du Congrès annuel
de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
3 et 4 mai 2003 - Cégep de Saint-Laurent**

Présences

Marie-Michèle Whitlock	Exécutif de l'ASSÉ
Héloïse Moysan-Lapointe	Exécutif de l'ASSÉ
Ève Léger	AECSL, Saint-Laurent
Émilie Vigneault	Les Services Collectifs Inc., Ste-Foy
Philippe Morin	AGECFXG, François-Xavier Garneau
Joana Borrerero Luz	AGECFXG, François-Xavier Garneau
Renaud Phaneuf	Exécutif de l'ASSÉ
Philippe Legault	AGEECLP, La Pocatière
Delphine Théberge	AGEECLP, La Pocatière
Marie-Pier Darveau	AGEECLP, La Pocatière
Laurence de Tilly Dien	SoGÉÉCoM, observatrice
Maxime Beaudoin	SoGÉÉCoM, observateur
Larra Charles	SoGÉÉCoM, Maisonneuve
Mathieu Corbeil-Bussières	Exécutif de l'ASSÉ
François Baillargeon	Exécutif de l'ASSÉ
David Hamann Benoît	SoGÉÉCoM, observateur
André Munro	CSU, Concordia
Éric Lenneville	AECM, Matane
Chantal Poirier	AECM, Matane
Émile Fortin	AGEECLG, Lionel-Groulx
Samuel Lessard	Comité de mobilisation, Lévis-Lauzon
Carlos Guerreiro	AECS, Sherbrooke
Gabriel Dumas	AECS, Sherbrooke
Philippe Gauthier	Comité de mobilisation, Sherbrooke
Gabriel L'Écuyer	Comité journal de l'ASSÉ
Jean-Luc Ratel	Comité journal de l'ASSÉ
Marc Bissonnette	AEMH-UQÀM, Histoire, UQÀM
Blandine Juchs	AESPC-UQÀM, Sociologie, UQÀM
Julie Descheneaux	Comité femmes de l'ASSÉ
Gauthier Langevin	AGECVM, Vieux-Montréal
Catherine Tremblay	AGECVM, Vieux-Montréal
Stéphanie Dufresne	AGECVM, Vieux-Montréal
Julie Lachance	AESS-UdeL, Sciences sociales, Université Laval, observatrice
Élène Beaudoin	AEMSP-UQÀM, Sciences politiques, UQÀM
Louis-Philippe Lizotte	CIEL, Université de Montréal
Antoine Casgrain	UQÀM
Alexis Langevin	AECSL, Saint-Laurent
Guillaume Ouimet	AECSL, Saint-Laurent
Aimee van Drimmelen	FCEE-Q, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, section Québec

SAMEDI, 3 MAI 2003

0.0 OUVERTURE À 10H28

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par Les Services Collectifs Inc.
Adoptée à l'unanimité

1.0 PROCÉDURES

1.1 Élection d'un ou d'une secrétaire et d'un animateur ou d'une animatrice d'assemblée.

1.1.1 Valérie Soly comme animatrice et Marie-Michèle Whitlock comme secrétaire

Proposée par AESPC-UQÀM
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption des procès-verbal des 1^{er} et 2 janvier 2003 et du 28 février 2003

1.2.1 Le procès-verbal des 1^{er} et 2 janvier 2003

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

1.2.2 Le procès-verbal du 28 février 2003

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par AESPC-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3.1 L'ordre du jour, tel que présenté dans le cahier de Congrès, page 4.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par la SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

2.0 ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

2.1 AECM : Association étudiante du Cégep de Matane.

Proposée par AGEECLG
Appuyée par SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

2.2 AEMSP-UQÀM : Association étudiante du module de Sciences politiques de l'Université du Québec à Montréal.

Proposée par AECSL
Appuyée par AECM
Adoptée à l'unanimité

2.3 RÉÉSUMÉ : Regroupement des étudiantes et étudiants de sociologie, Université de Montréal.

Proposée par AGEECLG
Appuyée par AESPC-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

3.0 BILANS

Proposition privilégiée

D'ajourner à 13h06.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par la SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

La réouverture à 13h22.

Proposée par AECSL
Appuyée par SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

4.0 ÉLECTIONS

Proposition privilégiée

La suspension des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Proposée par AECM
Appuyée par AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

4.1 Exécutif de l'ASSÉ

Mise en candidature d'Émile Fortin (Collège Lionel-Groulx).

P=8
C=2
A=0

Élu à la majorité

Mise en candidature de François Ballargeons (Histoire UQÀM).

P=8
C=0
A=2

Élu à la majorité

Mise en candidature de Renaud Phaneuf (Collège de Maisonneuve).

P=9
C=1
A=0

Élu à la majorité

Mise en candidature de André Munro (Concordia).

P=9
C=0
A=0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature de Sabine Friesinger (Concordia).

P=8

C=0

A=2

Élue à la majorité

4.2 Comité journal

Mise en candidature de Gabriel L'Écuyer.

P= 10

C= 0

A= 0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature de Julia Posca (Sociologie-UQÀM).

P= 8

C= 0

A= 2

Élue à la majorité

Mise en candidature de Jean-Luc Ratel (Sociologie-UQÀM).

P= 10

C= 0

A= 0

Élu à l'unanimité

4.3 Comité femmes

Mise en candidature de Blandine Juchs (sociologie-UQÀM).

P= 9

C= 0

A= 1

Élue à la majorité

Mise en candidature de Julie Lachance (Sciences sociales, Université Laval).

P = 9

C = 0

A = 1

Élue à la majorité

4.4 Comités de travail

Mise en candidature de Mathieu Corbeil-Bussièrès au Comité de formation.

P= 10

C= 0

A= 0

Élu à la majorité

Mise en candidature d'Antoine Casgrain (UQÀM) au Comité de formation.

P= 10

C= 0

A=0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature de Lara Charles au Comité recherches et réflexions (SoGÉÉCoM).

P= 10

C= 0

A= 0

Élue à l'unanimité

Mise en candidature de Philippe Morin au Comité aux relations internationales (FX-Garneau).

P= 10

C= 0

A= 0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature Samuel Lessard au Comité aux relations internationales (Lévis-Lauzon).

P= 10

C= 0

A= 0

Élu à l'unanimité

Mise en candidature d'Héloïse Moysan-Lapointe au Comité aux affaires académiques et pédagogiques.

P= 10

C= 0

A= 0

Élue à l'unanimité

Proposition privilégiée

D'ajournement

Proposée par SoGÉÉCoM

Appuyée par AGEELG

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De rouvrir le Congrès.

Proposée par SoGÉÉCoM

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

5.0 FEMMES

5.1 Plénière

Proposition privilégiée

De faire un caucus non-mixte 45 minutes, un retour mixte de 30 minutes et de déplacer l'heure du souper en conséquence.

Proposée par AESPC-UQÀM

Appuyée par AEMH-UQÀM

P=2

C=7

A=0

La proposition est rejetée à la majorité

Proposition privilégiée

D'ajourner pour le souper de 1h15, pour ensuite poursuivre avec un caucus non-mixte et un retour, et enlever la délibérante, pour inclure les propositions femmes au reste de l'ordre du jour.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par Les Services Collectifs
P=6
C=1
A=2
La proposition est adoptée à la majorité.

Proposition privilégiée

Réouverture à 19h18.

Proposée par l'AECS
Appuyée par la SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

Caucus non-mixte de 30 minutes et 30 minutes de retour mixte.

Proposée par AESPC-UQAM
Appuyée par SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

6.0 PERSPECTIVES

Proposition privilégiée

D'ajournement pour une pause de 10 minutes.

Proposée par AECM
Appuyée par SoGÉÉCoM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De rouvrir le Congrès.

Proposée par SoGÉÉCoM
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

D'ajourner pour la nuit, à 22h35.

Proposée par Les Services Collectifs Inc.
Appuyée par l'exécutif de l'ASSÉ
Adoptée à l'unanimité

DIMANCHE, 4 MAI 2003

Que l'on ouvre le Congrès à 10h48.

Proposée par AESPC-UQÀM

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De suspendre la plénière pour avoir un point d'information sur la situation des sans-statuts algériens et algériennes.

Proposée par AECSL

Appuyée par AGEELG

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

D'ajourner jusqu'à 12h45.

Proposée par Les Services Collectifs Inc.

Appuyée par SoGÉÉCoM

Adoptée à l'unanimité

7.0 REVENDICATIONS

Proposition privilégiée

La réouverture de l'assemblée à 12h53.

Proposée par SoGÉÉCoM

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

7.1 Plénière

Proposition privilégiée

Qu'un temps de 45 minutes soit attribué pour la plénière.

Proposée par AGEELG

Appuyée par AEMH-UQÀM

Amendement

Que la limite de temps soit de 30 minutes.

Proposé par SoGÉÉCoM

Appuyé par Les Services Collectifs Inc.

Adopté à l'unanimité

L'amendement dispose de la proposition principale.

Proposition privilégiée

Que le temps soit allongé pour fermer la liste de parole.

Proposée par SoGÉÉCoM

Appuyée par AGEELG

Adoptée à l'unanimité

7.2 Délibérante

7.2.1 Dans le cadre d'un revenu minimum garanti, l'ASSÉ se positionne en faveur d'un barème plancher minimal de 1000\$ par mois et pour la gratuité de plusieurs services.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par AEMH-UQÀM
P=7
C=0
A=2
Adoptée à majorité

7.2.2 De reprendre les revendications du comité d'action des sans-statut algériens et algériennes :

- 1-Que le moratoire soit levé*
- 2-Que toute déportation des sans statut algériens-algériennes cesse immédiatement*
- 3-Que tout sans-statut algériens et algériennes soit régularisé.*

Proposée par AECSL
Appuyée par AEMH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

7.2.3 Que l'on adopte en bloc les recommandations du Comité recherches et réflexions :

- Que les gouvernements provincial et fédéral cessent d'accorder des reports d'impôt aux entreprises privées et que, par le fait même, celles-ci soient tenues par la loi de payer durant l'année fiscale l'argent qu'elles doivent à l'État.
- Que les gouvernements provincial et fédéral s'assurent que les revenus de taxes et impôts proviennent également des individus et des entreprises (50 % pour chaque catégorie).
- Que les gouvernements provincial et fédéral s'attaquent aux compagnies et aux individus canadiens et canadiennes qui déclarent une partie ou la totalité de leurs revenus dans des paradis fiscaux reconnus. Et qu'ils travaillent de concert avec la communauté internationale pour enrayer ce phénomène.
- Que les gouvernements provincial et fédéral abolissent toutes les différentes formes d'abris fiscaux pour les entreprises privées.
- Que les gouvernements provincial et fédéral révisent les différentes formes d'abris fiscaux pour les individus, afin de s'assurer que ceux et celles ayant un revenu de 100 000 \$ et plus n'y aient pas droit.
- Que le gouvernement fédéral diminue les plafonds des RÉER et des RPA à 5 000 \$ (actuellement à 13 500 \$), ce qui permettra de récupérer des milliards de la poche des individus les plus fortuné-e-s.
- Que les gouvernements provincial et fédéral instaurent une taxe sur les sorties de capitaux¹ d'environ 20 % à toutes les entreprises installées en tout ou en partie au pays.
- Que les gouvernements provincial et fédéral cessent toute forme de subventions directes à des entreprises privées, considérant qu'elles profitent déjà amplement des services et des infrastructures publics.
- Que les gouvernements provincial et fédéral établissent une grille d'imposition réellement progressive et que, par le fait même, ils augmentent les taux d'imposition des gens à revenus élevés.
- Que les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté (tel que défini par Statistique Canada) soient exempté-e-s de toutes formes de taxes et d'impôts, tant au provincial qu'au fédéral.
- Que les taxes directes à la consommation (fédérales, provinciales et municipales) ne s'appliquent pas aux produits et services définis comme essentiels (électricité, téléphone, vêtements, etc.).

Proposée par SoGÉÉCoM
Appuyée par AGEELG

Proposition dilatoire

De mettre la proposition en dépôt jusqu'au prochain Congrès.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par Les Services Collectifs Inc.
P=6
C=2
A=1
La proposition est adoptée à la majorité

Proposition privilégiée

Que Julie Lachance assume l'animation pour le reste du Congrès.

Proposée par AESPC-UQÀM
Appuyée par AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De fermer la liste de parole.

Proposée par AGEECLG
Appuyée par AECS
P=0
C=6
A=1
La proposition est rejetée à majorité

Proposition privilégiée

De poursuivre la délibérante de 30 minutes.

Proposée par AESPC-UQÀM
Appuyée par AEMH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

Un ajournement de 10 minutes.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par Les Services Collectifs Inc.
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

La réouverture.

Proposée par AGEECLG
Appuyée par AESPC-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

8.0 PLAN D'ACTION

8.1 Plénière

Proposition privilégiée

Un temps limite de 30 minutes.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par Les Services Collectifs Inc.
Adoptée à l'unanimité

8.2 Délibérante

8.2.1 Que l'ASSÉ travaille avec d'autres groupes communautaires, entre autres l'ADDS-MM, à préciser cette position dans la perspective d'une lutte commune. (voir proposition 7.2.1)

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par AESPC-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

8.2.2 D'appuyer le syndicat 1244, de l'Université de Montréal, dans sa lutte contre la discrimination salariale.

Proposée par AESPC-UQÀM
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

8.2.3 Un grand décompte (septembre et octobre) avec coordination régionale sur le libre-échange dans le cadre de la mobilisation contre la ZLÉA.

Proposée par AESPC-UQÀM
Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Amendement

8.2.3.1 Que le grand décompte se poursuive jusqu'à la manifestation de masse le 20 novembre.

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyé par AECM

Sous-amendement

8.2.3.2 Que le grand décompte se poursuive jusqu'à la tenue d'une grande manifestation en opposition au Sommet des Amériques.

Proposé par AGEELG
Appuyé par AEMH-UQÀM
Adopté à l'unanimité
La proposition principale telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité

8.2.4 Que l'ASSÉ appelle toutes les associations étudiantes et tous les syndicats des travailleurs et travailleuses à une semaine de grèves et d'actions contre la ZLÉA, durant la semaine du 17 novembre 2003.

Proposée par AEMH-UQÀM
Appuyée par AESPC-UQÀM
P=4
C=1
A=4
La proposition est adoptée à la majorité.

8.2.4 L'exécutif appelle à des perturbations des Conseils d'administration dès la rentrée des cégeps et universités par les boycotts des réunions et/ou l'occupation de ceux-ci. L'ASSÉ déposera un ultimatum au ministre de l'Éducation demandant le changement de la loi sur les Conseils d'administration, tel que revendiqué par l'ASSÉ. Que l'exécutif soit mandaté pour rédiger cet ultimatum ainsi qu'une proposition adaptée pour les universités.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par AECS
P=7
C=1
A=1

La proposition est adoptée à la majorité.

8.2.5 D'intégrer la perspective des femmes dans le matériel d'information sur la ZLÉA et un atelier précisément sur le sujet au camp de formation.

Proposée par le Comité femmes de l'ASSÉ

Appuyée par AESPC-UQÀM

P=8

C=0

A=1

La proposition est adoptée à la majorité.

8.2.6 Que l'ASSÉ propose que les grandes manifestations anti-ZLÉA se dirige vers le blocage de frontière ou d'occupation de pont.

Proposée par AGEELG

Appuyée par AECS

Amendement

8.2.6.1 Remplacer « vers le blocage des frontières ou d'occupation de pont » par « vers un objectif symbolique ».

Proposé par SoGÉÉCoM

Appuyé par AGEELP

P=4

C=5

A=0

L'amendement est rejeté à majorité

Proposition dilatoire

Que la proposition 8.2.6 soit mise au voix (question préalable).

Proposée par Les Services Collectifs Inc.

Appuyée par SoGÉÉCoM

P=8

C=0

A=0

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition 8.2.6 :

P=4

C=4

A=1

La proposition est rejetée à la majorité.

8.2.7 Que le congrès se tienne à Matane le 19-20-21 septembre.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

8.2.8 Que le camp de formation se tienne les 10-11-12 octobre à La Pocatière.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AECM

Adoptée à l'unanimité

8.2.9 La sortie de deux nouveaux autocollants dans le cadre de la continuité de la campagne « À grands coups de bottes, le privé à la porte ! »

Proposée par AGEELG

Appuyée par AECS

Amendement

8.2.9.1 Qu'il y ait un seul collant de produit.

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyé par AECS

P=3

C=3

A=3

La proposition est mise en dépôt.

Proposition privilégiée

Reconsidération du vote.

Proposée par Les Services Collectifs Inc.

Appuyée par AECSL

Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement :

P=1

C=6

A=2

L'amendement est rejeté à majorité

Sur la principale :

P=6

C=1

A=2

La proposition principale (8.2.9) est adoptée à la majorité.

8.2.10 Que, pendant les premières semaines de la rentrée, une tournée conférence sur le féminisme soit faite pour favoriser la création de comités femmes locaux.

Que pendant la semaine du 8 mars (tout en fonction des congés scolaires) des AG spéciales femmes soient faites dans toutes les associations membres de l'ASSÉ.

Que du matériel (affiche et/ou collant) dénonçant l'image de la femme véhiculée par la publicité soit produit.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AECM

Amendement

8.2.10.1 Qu'il y ait une semaine thématique femmes pendant la semaine du 8 mars 2004.

Proposé par Les Services Collectifs Inc.

Appuyé par AESPC-UQÀM

Sous-amendement

8.2.10.2 Que cette semaine thématique se déroule du 1^{er} au 14 mars 2004.

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyé par AECM

Adopté à l'unanimité

L'amendement tel que modifié est adopté à l'unanimité.

La principale telle que modifiée est adoptée à l'unanimité.

8.2.11 Que le Conseil exécutif écrive un communiqué au ministère de l'immigration du Canada et au MRCI incluant les revendications du CASS.

Proposée par AECSL

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Amendement

8.2.11.1 Que l'on remplace « Conseil exécutif » par « Comité aux affaires internationales. »

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyé par AEMH-UQÀM

Adopté à l'unanimité

La principale telle que modifiée est adoptée à l'unanimité.

8.2.12 que l'ASSÉ met en œuvre des politiques locales et provinciales visant la promotion de projets écologiques.

Proposée par AGEECLP

Appuyée par SoGÉÉCoM

Adoptée à l'unanimité

9.0 AVIS DE MOTIONS

9.1 Dépôt des avis de motions

9.2 Traitement des avis de motions

9.2.1 De biffer le paragraphe suivant :

Dans les universités où l'association de campus n'est pas membre de l'ASSÉ, les regroupements étudiants basés sur les programmes d'étude (module, département, faculté) peuvent y adhérer. Ces regroupements doivent alors se regrouper en caucus, par campus, sur la base du principe une association = un vote. Les droits de parole et de propositions restent toutefois distincts. Dans les universités où il n'existe pas d'association générale unitaire, mais seulement des associations sectorielles, chacune des ces associations bénéficient d'un droit de vote distinct.

Déposé par AESPC-UQÀM

Proposition dilatoire

De mettre l'avis de motion en dépôt jusqu'au prochain Congrès.

Proposée par AESPC-UQÀM

Amendement

De le traiter immédiatement.

Proposé par SoGÉÉCoM

Appuyé par l'exécutif de l'ASSÉ

P=1

C=5

A=2

La proposition est rejetée à la majorité.

La principale est adoptée à l'unanimité.

9.2.2 Considérant que la voix des femmes a de la difficulté à se faire entendre étant donné la faible représentation des femmes dans les délégations:

Considérant la double tâche des femmes à l'intérieur du mouvement étudiant, dû à leur statut d'étudiante et de femme:

Considérant que le Comité femmes de l'ASSÉ a déjà et continue de pousser pour la formation de Comités femmes locaux:

Considérant que les Comités femmes consulte ses bases locales à partir de ses Comités femmes locaux et des autres femmes membres et non-membres:

Que le Comité femmes ait droit de vote au Congrès:

Que le Comité femmes ait 3 déléguées avec droit de vote au Conseil interrégional.

Déposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Proposition privilégiée

De traiter l'avis de motion

Proposée par AEMH-UQAM

Appuyée par AECM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée

De restreindre les droits de parole à 2 minutes chacun.

Proposée par AGEECLG

Appuyée par l'exécutif de l'ASSÉ

Adoptée à l'unanimité

Proposition dilatoire

Que la proposition 9.2.2 soit mise au voix (question préalable).

Proposée par Les Services Collectifs Inc.

Appuyée par AECSL

P=7

C=1

A=0

La proposition est adoptée à la majorité.

Sur l'avis de motion :

P=4

C=3

A=1

L'avis de motion est rejeté à la majorité.

9.2.3 Politique de subventions de l'ASSÉ (voir en annexe)

Déposé par l'exécutif de l'ASSÉ

Proposition privilégiée

De traiter l'avis de motion.

Proposée par AECSL

Appuyée par Les Services Collectifs Inc.

Adoptée à l'unanimité

Sur l'avis de motion :

P :4

C :0

A :4

L'avis de motion est rejeté à la majorité.

Proposition privilégiée

D'ajourner de 15 minutes.

Proposée par SoGÉÉCoM
Appuyée par AECS
Adoptée à l'unanimité

10.0 FINANCES

Proposition privilégiée

La réouverture à 19h03

Proposée par SoGÉÉCoM
Appuyée par Les Services Collectifs Inc.
Adoptée à l'unanimité

10.1 Dans la perspective de respecter les définitions attribuées aux conseils régionaux dans les Statuts et Règlements de l'ASSÉ, d'exiger des conseils régionaux la production et l'application d'une charte et d'un budget avant le congrès de budget à l'automne 2003. Dans le cas contraire, les budgets alloués aux conseils régionaux seront suspendus jusqu'à la production et l'application de ces derniers.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par Les Services Collectifs Inc.
Adoptée à l'unanimité

10.2 De faire un don de 250\$ à François Baillargeon afin d'établir des contacts avec le mouvement étudiant indonésiens.

Proposée par AECS
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

11.0 PERMANENCE

11.1 Que le contrat de permanence soit renouvelé.

Proposée par AESPC-UQÀM
Appuyée par AGECLG
Adoptée à l'unanimité

12.0 VARIA

13.0 LEVÉE

13.1 De lever le Congrès annuel à 20h16.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

ANNEXE

Politique de subventions

Soumis au Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
Par l'exécutif de l'ASSÉ
Les 2, 3 et 4 mai 2003

La politique suivante vise à encadrer la façon dont l'ASSÉ peut ou ne peut pas effectuer des subventions. Elle vise également à donner une structure quant aux procédures et à l'application des demandes, et ce afin que des décisions équitables puissent être prises pour les requérants et les requérantes, tout comme pour les instances responsables.

ANNEXE B : PERCEPTION, RÉPARTITION ET GESTION DES FONDS DE L'ASSÉ

ARTICLE 14 : POLITIQUE DE SUBVENTIONS

But

Le but de cette politique est de fournir un support financier aux projets soumis à l'ASSÉ.

L'ASSÉ peut effectuer des subventions par le biais de ses instances, telles que le Congrès, le Conseil interrégional et le conseil exécutif, selon les modalités ci-dessous.

Toute demande excédant les modalités de la présente politique doivent être référée au Congrès.

Règles budgétaires

- L'enveloppe de subventions ne peut dépasser 3% du budget total de l'ASSÉ.

- Le montant maximal pouvant être accordé par projet/activité/organisme/groupe/organisation est de 600,00\$. Toute demande excédantaire doit être faite au Congrès, selon les délais et procédures prévus.
- Un demandeur ou une demandeuse pourra faire un nombre illimité de demandes dans une même année budgétaire jusqu'à concurrence de 600,00\$ pour l'ensemble de ces demandes.

Éligibilité

- L'ASSÉ donne priorité aux demandes faites par et/ou pour les membres de l'ASSÉ. Les demandes externes seront traitées selon les priorités suivantes :
 - ▶ avoir un lien direct avec les buts, principes et revendications de l'ASSÉ;
 - ▶ avoir un lien direct avec le plan d'action de l'ASSÉ.
- En second lieu, les demandes de financement d'activité ou de projet pour un organisme/groupe/organisation ne disposant pas de source de financement régulière bénéficie d'une priorité.
- Les organismes/groupes/organisations n'ayant reçu aucune subvention de l'ASSÉ dans l'année courante bénéficie d'une priorité.
- Les demandes externes doivent recevoir l'appui d'un membre de l'ASSÉ pour être recevables.
- Les organismes/groupes/organisations ou le demandeur ou la demandeuse peuvent demander la promotion de son activité, projet ou organisme/groupe/organisation dans les médias de l'ASSÉ.

Non-éligibles

- ▶ Toute demande visant une seule personne (par exemple, un projet d'échange ou de stage à l'intérieur ou à l'extérieur du pays);
- ▶ Toute demande pour des organismes ou des fondations de bienfaisance (par exemple, Centraide, Jeunesse au Soleil);
- ▶ Toute demande contribuant à la promotion d'une entreprise privée et/ou d'une activité d'une entreprise privée;
- ▶ Toute demande à but lucratif.

Procédures et application

- Chaque demande de subvention doit :
 - ▶ indiquer le nom et les coordonnées de l'organisme/groupe/organisation ou du demandeur ou de la demandeuse;

- ▶ indiquer le montant demandé et le budget du projet/activité/organisme/groupe/organisation.;
 - ▶ indiquer les raisons de la demande et énoncer en quoi l'organisme/groupe/organisation ou le demandeur ou la demandeuse se considère éligible à une subvention de l'ASSÉ.
 - ▶ l'échéance de la réponse.
- Pour être recevables, les demandes doivent être reçues au minimum 2 semaines avant l'échéance de la réponse.
 - Pour être exécutée, une résolution doit être prise par l'instance à laquelle la demande a été faite. Cette résolution est présumée être la pièce justificative.
 - Un organisme/groupe/organisation ou un demandeur ou une demandeuse ne peut effectuer plus d'une demande par année financière, soit du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Modification

- Toute modification à la présente politique est sujet à l'application des procédures, tel qu'énoncé au Chapitre 11 des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

PROPOSITIONS DE L'EXÉCUTIF

PLAN D'ACTION

1-De substituer : 27 octobre : déclenchement de la grève par L'atteinte du plancher marque le déclenchement de la grève.

2-Que l'ASSÉ participe à la 2^{ième} Conférence des droits sociaux, prévue dans la fin de semaine du 1^{er} novembre 2003.

3-Qu'une grande manifestation nationale soit organisée à Québec le 30 octobre sur la base des revendications de l'appel à la grève.

4-Qu'une conférence de presse soit organisée le 22 septembre au campus de Loyola de l'Université Concordia pour déposer l'Ultimatum au gouvernement québécois.

5-Coordination du mouvement de grève :

De la même façon que l'ASSÉ adopte sur ses bases autonomes ses positions, revendications et plans d'action ;

De la même façon que l'ASSÉ a prit l'initiative de lancer le 16 août dernier un appel à la grève générale illimitée et qu'elle a investi ses ressources et énergies afin de diffuser cet appel et de mettre en marche le mouvement de grève ;

L'ASSÉ conservera, une fois la grève déclenchée, toute son autonomie et toute son initiative quant aux appels à lancer concernant la direction du mouvement de grève, quant à la réponse à faire aux éventuelles offres du gouvernement, etc.

Toutefois, comme à l'habitude, l'ASSÉ invitera les associations non membres à participer aux débats qui auront lieu en son sein concernant ces enjeux.

De plus, dans l'éventualité où l'ASSÉ recevrait du gouvernement une invitation à négocier l'issue de la grève, elle inviterait les associations non membres en grève, partageant la même plate-forme, à désigner une délégation pour entendre à ses côtés les offres du gouvernement.

Bien entendue, de la même façon que la grève ne se mettra pas en branle que par la décision des assemblées générales des associations locales, il reviendra toujours à celles-ci d'en décider l'issue, indépendamment des affiliations nationales.

Au-delà de l'actuel mouvement de grève, afin de construire à long terme un solide rapport de force face au gouvernement et ainsi défendre adéquatement le droit à l'éducation, nous invitons les associations non membres à rejoindre les rangs de l'ASSÉ. Nous croyons que la mission politique du mouvement étudiant ne peut se réaliser pleinement dans l'improvisation ponctuelle d'une coordination nationale de ses forces, qu'elle sera au contraire bien mieux assurée par un travail de longue haleine dans le cadre d'une organisation aux orientations progressistes et misant sur une conscientisation et une mobilisation massive de la population étudiante.

FINANCES

L'exécutif de l'ASSÉ propose la Politique de subvention (page 39).

L'exécutif de l'ASSÉ propose les États financiers 2002-2003, conditionnellement à la présentation des vérifications comptables au Congrès de janvier 2004 (page 31)

L'exécutif de l'ASSÉ propose les prévisions revenus (page 36) et le budget 2003-2004 (page 37).

L'exécutif de l'ASSÉ dépose l'avis de motion concernant l'ANNEXE B, article 3 b) des Statuts et règlements de l'ASSÉ (page 41).

Présentation du projet de mémoire sur la gratuité scolaire et le financement public des institutions d'enseignement

La future Commission parlementaire sur le financement des universités, promise lors des dernières élections par le Parti libéral, a été annoncée pour le début de l'année prochaine. À cette occasion, il est de première importance que l'ASSÉ, qui représente la principale, voire la seule organisation d'importance au Québec défendant la gratuité scolaire à tous les niveaux, y fasse valoir son point de vue. Il est donc impératif que le gouvernement sache que nous ne nous contenterons pas d'une loi-cadre, d'un gel des frais et encore moins de hausses des frais indexés au coût de la vie ou de toute forme de hausse des frais de scolarité où que ce soit.

Pour arriver à la gratuité scolaire, il est incontournable que nous défendions avec vigueur le recours au financement strictement public des institutions d'enseignement, soit par le biais des fonds de l'État. Ainsi, il devient primordial que le gouvernement Charest entende un point de vue discordant quant au recours au secteur privé pour le financement de l'enseignement. N'oublions pas que d'autres organisations étudiantes ont déjà fait savoir qu'elles envisageaient un recours au financement privé pour combler le manque à gagner des universités. Nous nous devons donc d'aller de l'avant avec le financement public et la hausse des impôts des entreprises et des particuliers à revenu élevé, surtout en ces temps de coupures aveugles et de baisses d'impôt à l'horizon.

C'est pourquoi nous proposons que le comité recherche et réflexion prenne en charge la rédaction d'un mémoire au nom de l'ASSÉ défendant ces positions à partir de ses aspects juridiques, économiques, historiques et philosophiques et d'entreprendre les démarches nécessaires afin que ce mémoire puisse être reçu par la future commission et qu'il y soit aussi présenté.

Évidemment, tout dépendant du type de commission, nous aurons ou non l'occasion de présenter en personne notre mémoire, mais une chose est sûre, c'est qu'il y sera lu. Or, l'amorce rapide du travail de recherche nous donnera des munitions

supplémentaires pour faire en sorte que cette commission reçoive un point de vue discordant de l'idéologie dominante et reposant sur de solides assises.

De plus, il est clair que le mémoire constituera une base solide sur laquelle pourront s'appuyer des sorties médiatiques de l'ASSÉ, rendues attrayantes lorsque l'opinion publique se tournera vers les travaux de la commission et sur l'université en général.

Ce genre d'initiative requiert évidemment beaucoup de travail, et nous nous proposons de constituer une petite équipe à cette fin. Nous pouvons déjà compter sur quatre étudiants en sociologie et en sciences juridiques. De plus, le comité recherche et réflexion est prêt à prendre en charge la réalisation de ce document, à la demande de l'Association étudiante de sociologie du premier cycle de l'UQAM (AESPC-UQAM). Nous avons donc besoin que le congrès de l'ASSÉ donne au comité recherche et réflexion le mandat de réaliser un mémoire qui sera déposé à la commission parlementaire sur le financement des universités.

La gratuité scolaire et le financement public de l'enseignement, ayant déjà subi les attaques répétées des gouvernements libéraux et péquistes durant les dernières années, risquent de connaître un charcutage en profondeur sous la gouverne des libéraux de Jean Charest. C'est à nous de se lever et d'affirmer haut et fort que nous refusons cette vision néo-libérale non édulcorée de l'enseignement.

Solidairement,

Sylvain Bédard

Thomas Chiasson-Lebel

Jean-Luc Ratel

Carl-Emmanuel Vaillancourt

MISES EN CANDIDATURE

Montréal, 5 septembre 2003

Par la présente lettre, j'annonce que je laisserai vacant pour le Congrès des 20 et 21 septembre le poste de secrétaire à la coordination de l'ASSÉ et je présente ma candidature au poste de secrétaire aux finances de l'ASSÉ pour les élections du même congrès.

Bien que me sachant les capacités d'assurer les responsabilités de la coordination du conseil exécutif, je désire laisser ce poste à quelqu'une que je sais capable de s'en acquitter mieux que moi. En ce qui me concerne, je n'ai nullement l'intention de me restreindre au travail de la trésorerie. Je connais bien les finances de l'ASSÉ pour m'en être déjà occupé dans les derniers mois, mais je me consacrerai encore davantage au travail de relations internes et externes, de production de matériel d'information, à la représentation médiatique et aux multiples et variés besoins de l'ASSÉ dans le cadre de la campagne de grève maintenant amorcée de même que pour le reste du mandat annuel. Autrement dit, j'apporterai de mon mieux tout le soutien nécessaire aux différents aspects du travail que les militantes et les militants de l'ASSÉ auront besoin de réaliser pour atteindre les ambitieux objectifs que nous nous sommes fixés.

François Baillargeon

Montréal, vendredi 5 septembre 2003

Par la présente, je soumetts ma candidature au poste de Secrétaire aux affaires académiques universitaires. Je suis membre en règle de l'ASSÉ, étant membre de l'AEMH-UQAM, d'ailleurs cette dernière soutient ma candidature.

J'ai décidé de me présenter afin de faire le travail nécessaire à la réussite de la grève qui s'annonce. Cependant, je veux spécifier au Congrès que je n'ai pas l'intention outre mesure d'accomplir du travail pédagogique, mais plutôt de me consacrer à la mobilisation, l'externe, l'interne et l'information. Malheureusement ou heureusement, les postes correspondant à ce travail sont déjà occupés.

Je dois aussi spécifier au Congrès que je suis présentement à l'embauche de la SOGÉÉCOM jusqu'à la fin septembre. Mon mandat, si je suis élu, ne sera donc pas effectif avant le 1^{er} octobre.

Vive l'ASSÉ!

Vive le syndicalisme de combat!

Vers la grève générale!

Benoit Marsan

5 septembre 2003

Bonjour à tous et à toutes,

Je vous transmets cette lettre pour me présenter au poste de secrétaire à la coordination à l'exécutif de l'ASSÉ. L'année dernière j'étais exécutante pour l'ASSÉ, je veux continuer mon implication sur le comité exécutif puisque je crois en les structures et les revendications que l'ASSÉ défend. Avec le plan d'action d'envergure qui a été adopté au Congrès extraordinaire du mois d'août, je trouve important qu'une bonne coordination soit faite : entre les membres de l'exécutif, entre les comités et que les mandats du Congrès soient bien réalisés.

Je crois aussi que l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante a plus qu'une simple importance dans le mouvement étudiant, elle est essentielle. Par la menace constante de perdre nos acquis sociaux et les attaques directes dans le système de l'éducation, l'ASSÉ est la solution que je choisis pour lutter et construire un rapport de force face au gouvernement et, ainsi arriver à des réels gains.

J'ai beaucoup de temps, d'énergie et je crois avoir les qualités ainsi que les connaissances nécessaires pour accomplir les tâches du poste de secrétaire à la coordination.

L'éducation est un droit et pas un privilège !!

Marie-Michèle Whitlock

Montréal, le 5 septembre 2003

Au Conseil exécutif et membres du Congrès,

Par la présente, je voudrais poser ma candidature au poste de secrétaire à l'information de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante. Mon expérience au sein de mon association locale, l'A.E.M.H.-UQÀM, en tant que trésorier par intérim puis de responsable général me porte à croire que je saurai me rendre utile au sein de l'ASSÉ. Je connais relativement bien les positions de l'Association et le type de syndicalisation qu'elle prône pour travailler de façon harmonieuse avec l'exécutif en place dans l'application du plan d'action de l'Association pour la session en cours. De plus, je crois que mon sens de l'organisation et de planification seront un bon atout pour l'organisation lors de cette campagne.

Espérant avoir la confiance des membres du congrès et des militants et militantes,

Sébastien Duclos

L'international (Ste-Thérèse), 15 septembre 2003

Aux membres de l'exécutif
Association pour une Solidarité Syndicale

Camarades,

Attendu que ma situation d'étudiant précaire nécessite que j'accorde plus de temps à assurer ma survie;

Attendu que la tâche d'exécutant à l'ASSÉ nécessite beaucoup de temps et de responsabilités;

Attendu que je ne dispose plus de suffisamment de temps pour remplir pleinement mes responsabilités;

Attendu que je vais continuer tout de même à accomplir certaines tâches pour l'ASSÉ;

Attendu que ma lutte se fasse en solidarité avec toutes les luttes pour une vraie justice sociale.

Par la présente, j'annonce mon intention de démissionner du poste de secrétaire à l'information de l'ASSÉ.

La lutte continue !
Solidarité!

Émile Fortin

ÉTATS FINANCIERS 2002-2003

<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Bilan budgétaire</u>	<u>Différence</u>	<u>Différence (%)</u>
-----------------------------------	-----------------------------	-------------------	---------------------------

REVENUS

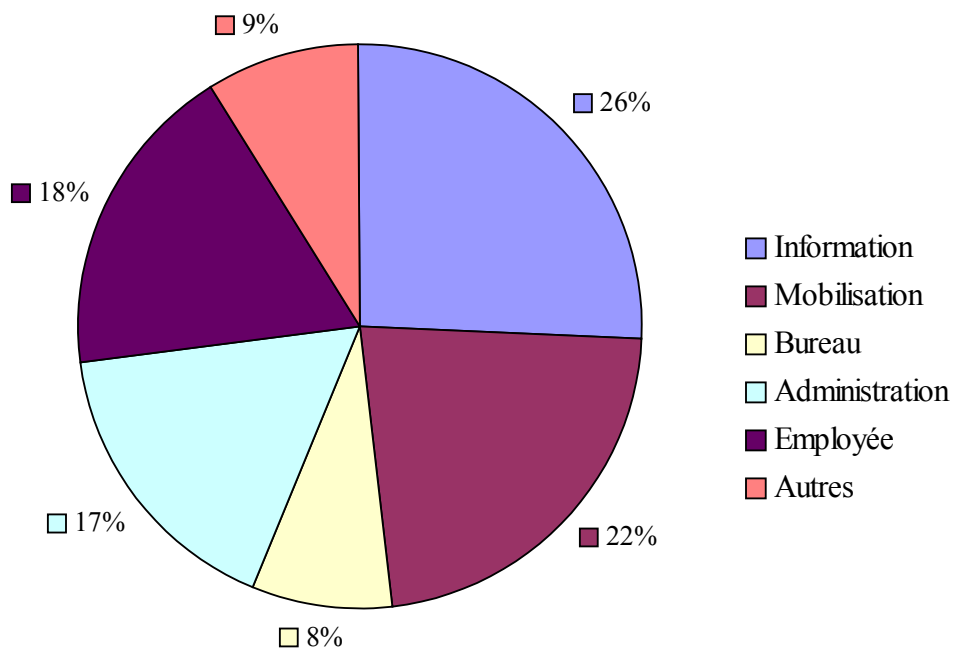
Cotisations	95 198,63 \$	103 880,00 \$	(8 681,37 \$)	-9,12%
Instances	1 735,76 \$	3 158,76 \$	(1 423,00 \$)	-81,98%
Dons	70,00 \$	70,00 \$	0,00 \$	0,00%
Autres	3 023,95 \$	5 254,68 \$	(2 230,73 \$)	-73,77%
TOTAL	100 028,34 \$	112 363,44 \$	(12 335,10 \$)	-12,33%

DÉPENSES

Information	29 812,35 \$	24 408,78 \$	5 403,57 \$	18%
Ultimatum	9 885,91 \$	7 747,82 \$	2 138,09 \$	22%
Ultimatum express	5 411,14 \$	5 089,64 \$	321,50 \$	6%
Matériel d'information	14 515,30 \$	11 571,32 \$	2 943,98 \$	20%
Mobilisation	21 938,64 \$	21 045,57 \$	893,07 \$	4%
Instances	11 803,56 \$	12 849,15 \$	(1 045,59 \$)	-9%
Tournées/représentation	7 218,10 \$	7 079,44 \$	138,66 \$	2%
Matériel/action	2 916,98 \$	1 116,98 \$	1 800,00 \$	62%
Bureau	6 120,43 \$	7 629,11 \$	(1 508,68 \$)	-25%
Équipement de bureau	2 206,89 \$	2 208,96 \$	(2,07 \$)	0%
Informatique	3 913,54 \$	5 420,15 \$	(1 506,61 \$)	-38%

	<u>Prévisions budgétaires</u>	<u>Bilan budgétaire</u>	<u>Différence</u>	<u>Différence (%)</u>
Administration	17 437,73 \$	15 650,20 \$	1 787,53 \$	10%
Assurances	0,00 \$	1 532,54 \$	(1 532,54 \$)	
Taxe/ville de Mtl	427,51 \$	606,41 \$	(178,90 \$)	-42%
Bell/Bell mobilité	5 494,07 \$	3 323,13 \$	2 170,94 \$	40%
Loyer	7 330,56 \$	5 920,46 \$	1 410,10 \$	19%
CNW Telbec	4 185,59 \$	4 267,66 \$	(82,07 \$)	-2%
Employée	20 674,79 \$	17 405,72 \$	3 269,07 \$	16%
Salaire	16 461,70 \$	14 784,24 \$	1 677,46 \$	10%
Gouv. du Québec	1 578,77 \$	922,38 \$	656,39 \$	42%
Gouv. du Canada	2 025,82 \$	1 377,47 \$	648,35 \$	32%
CSST	608,50 \$	321,63 \$	286,87 \$	47%
Autres	5 627,51 \$	8 401,90 \$	(2 774,39 \$)	-49%
Traduction	3 460,29 \$	2 360,29 \$	1 100,00 \$	32%
Dons	1 385,00 \$	4 685,00 \$	(3 300,00 \$)	-238%
Divers	782,22 \$	1 356,61 \$	(574,39 \$)	-73%
Conseils régionaux	6 000,00 \$	173,40 \$	5 826,60 \$	97,11%
SÉRUM	2 000,00 \$	43,15 \$	1 956,85 \$	97,84%
FRAQ-ASSÉ	2 000,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$	100,00%
CASSEÉ	2 000,00 \$	130,25 \$	1 869,75 \$	93,49%
TOTAUX	107 611,45 \$	94 714,68 \$	12 896,77 \$	12%
SURPLUS/(DÉFICIT)	(7 583,11 \$)	17 648,76 \$		

Répartition des dépenses par catégories budgétaires



BILAN FINANCIER (MONÉTAIRE)

ACTIF

Solde réel	34 923,24 \$ (Au 17 septembre 2003)
Petite Caisse	0,00 \$
Compte de Concordia	681,83 \$
Comptes à recevoir	320,00 \$
Cotisations à recevoir	51 600,00 \$ (Selon les prévisions des revenus)
Total	87 525,07 \$

PASSIF

(Comptes à payer)	0,00 \$
(Cotisations encaissées)	12 422,00 \$
Avoir net	75 103,07 \$

ÉTATS FINANCIERS

1^{er} juillet au 17 septembre 2003

REVENUS

Cotisations	11 400,00 \$
Instances	25,00 \$
Dons	0,00 \$
Autres	250,00 \$

TOTAL	11 675,00 \$
--------------	---------------------

DÉPENSES

Information	4 701,65 \$
--------------------	--------------------

Ultimatum	4 701,65 \$
Ultimatum express	0,00 \$
Matériel d'information	0,00 \$

Mobilisation	2 269,84 \$
---------------------	--------------------

Instances	1 694,89 \$
Tournées/représentation	574,95 \$
Matériel/action	0,00 \$

Bureau	367,24 \$
---------------	------------------

Équipement de bureau	43,56 \$
Informatique	323,68 \$

Administration	2 492,86 \$
-----------------------	--------------------

Assurances	0,00 \$
Taxe/ville de Mtl	0,00 \$
Bell/Bell mobilité	729,16 \$
Loyer	1 363,30 \$
CNW Telbec	400,40 \$

Employée	4 904,04 \$
-----------------	--------------------

Salaire	3 430,94 \$
Gouv. du Québec	977,73 \$
Gouv. du Canada	495,37 \$
CSST	0,00 \$

Autres	600,00 \$
---------------	------------------

Traduction	0,00 \$
Dons	500,00 \$
Divers	100,00 \$

Conseils régionaux	1 500,00 \$
---------------------------	--------------------

CRAM	1 500,00 \$
FRAQ-ASSÉ	0,00 \$
CASSEÉ	0,00 \$

TOTAL	16 835,63 \$
--------------	---------------------

PRÉVISIONS DES REVENUS

REVENUS

COTISATIONS

101 622,00 \$

UNIVERSITÉS

Concordia Student Union	(CSU)	57 000,00 \$
Histoire, UQÀM	(AEMH-UQÀM)	1 000,00 \$
Sciences politiques, UQÀM	(AEMSP-UQÀM)	1 000,00 \$
Sociologie, UQÀM	(AESPC-UQÀM)	700,00 \$
Sociologie, Université de Montréal	(RÉÉSUM)	400,00 \$

CÉGEPS

Drummondville	(AGECD)	3 300,00 \$
La Pocatière	(AGEECLP)	2 000,00 \$
Lionel-Groulx	(AGEECLG)	6 800,00 \$
Matane	(AECM)	1 000,00 \$
Saint-Laurent	(AECSL)	5 000,00 \$
Sainte-Foy	(Les Services Collectifs Inc.)	12 422,00 \$
Sherbrooke	(AECS)	11 000,00 \$

INSTANCES

5 000,00 \$

Congrès	3 000,00 \$
Camp de formation	2 000,00 \$

DONS

500,00 \$

Ultimatum et matériels d'information	300,00 \$
Autres dons	200,00 \$

AUTRES

0,00 \$

Autres revenus	0,00 \$
----------------	---------

TOTAL

107 122,00 \$

BUDGET 2003-2004

INFORMATION	28 500,00 \$
--------------------	---------------------

Ultimatum	9 000,00 \$
Ultimatum express	6 500,00 \$
Matériels d'information	8 000,00 \$
Traduction	3 000,00 \$
Documentation	2 000,00 \$

MOBILISATION	22 500,00 \$
---------------------	---------------------

Instances	9 000,00 \$
Tournées et représentation	10 000,00 \$
Matériels d'actions	3 500,00 \$

BUREAU	10 500,00 \$
---------------	---------------------

Équipement de bureau	2 000,00 \$
Loyer	6 200,00 \$
Taxes municipales	700,00 \$
Assurances	1 600,00 \$

ADMINISTRATION	3 950,00 \$
-----------------------	--------------------

Vérifications comptables	3 500,00 \$
Frais de caisse	450,00 \$

COMMUNICATION	11 500,00 \$
----------------------	---------------------

Bell/bell mobilité	4 000,00 \$
CNW Telbec	5 000,00 \$
Poste	1 000,00 \$
Informatique/internet	1 500,00 \$

EMPLOYÉE	18 200,00 \$
-----------------	---------------------

Salaire	15 000,00 \$
Retenues et cotisations de l'employeur (Qc)	1 300,00 \$
Retenues à la source courante (Canada)	1 500,00 \$
CSST	400,00 \$

CONSEILS RÉGIONAUX	12 702,72 \$
---------------------------	---------------------

CRAM	6 351,36 \$
CASSEÉ	3 175,68 \$
FRAQ-ASSÉ	3 175,68 \$
Est du Québec	3 175,68 \$

DIVERS	4 000,00 \$
---------------	--------------------

Subventions	3 000,00 \$
Autres	1 000,00 \$

TOTAL DES POSTES BUDGÉTAIRES	111 852,72 \$
-------------------------------------	----------------------

TOTAL (revenus - budget)	Surplus / (Déficit)	(4 730,72 \$)
---------------------------------	----------------------------	----------------------

POLITIQUE DE SUBVENTIONS

La politique suivante vise à encadrer la façon dont L'ASSÉ peut ou ne peut pas effectuer des subventions. Elle vise également à structurer les procédures visant les demandes et le traitement de celles-ci.

1. But

De fournir un support financier aux demandeurs¹ et demandeuses¹.

2. Champ d'application

2.1 L'ASSÉ peut effectuer des subventions par le biais de ses instances, telles que le Congrès, le Conseil interrégional et le Conseil exécutif;

2.2 Toute demande ne respectant pas les modalités de la présente politique doivent être référées au Congrès.

3. Encadrement financier

3.1 L'enveloppe de subventions ne peut dépasser 3% du budget total de l'ASSÉ.

3.2 Le montant maximal pouvant être accordé par demandeur ou demandeuse est de 600,00\$. Le demandeur ou la demandeuse peut faire un nombre illimité de demandes dans une même année budgétaire (du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année), jusqu'à concurrence du montant maximal pour l'ensemble des demandes. Toute demande excédentaire doit être faite au Congrès.

4. Éligibilité

4.1 L'ASSÉ donne priorité aux demandes faites par et/ou pour les membres de l'ASSÉ

4.2 Les demandes externes sont traitées selon les priorités suivantes :

- Les demandes ayant un lien direct avec les buts, principes et revendications de l'ASSÉ et/ou avoir un lien direct avec le plan d'action de l'ASSÉ.
- Les demandes ne disposant pas de source de financement régulière.
- Les demandes n'ayant reçu aucune subvention de l'ASSÉ dans l'année budgétaire courante.

4.3 Les demandes externes doivent recevoir l'appui d'une association membre de l'ASSÉ pour être recevables.

4.4 Les demandes suivantes ne sont pas éligibles à une subvention de l'ASSÉ

- Toute demande visant une seule personne.
- Toute demande pour ou par des organismes ou des fondations de bienfaisance.
- Toute demande contribuant à la promotion d'une entreprise privée et/ou d'une activité d'une entreprise privée.
- Toute demande visant une activité à but lucratif.

5. Procédures

5.1 Toute demande de subvention doit indiquer et expliquer le cas échéant :

- Le nom et les coordonnées du demandeur ou de la demandeuse.
- L'objet de la demande, c'est-à-dire pour quel projet, activité, groupe, etc. la demande de subvention est faite.
- Le montant demandé et le budget prévu du projet, de l'activité, du groupe, etc.
- L'échéance de réponse, c'est-à-dire le délai demandé entre l'envoi de la demande et la réception de la réponse au demandeur ou à la demandeuse.

6. Application

6.2 Pour être recevables, les demandes doivent être reçues au minimum 2 semaines avant l'échéance de réponse.

6.3 Pour être exécutée, une résolution doit être prise par l'instance à laquelle la demande a été faite. Cette résolution est présumée être la pièce justificative.

7. Modifications

7.1 Toute modification à la présente politique est sujette à l'application des procédures du Congrès de l'ASSÉ.

¹ Le terme demandeur et demandeuse désigne tout aussi bien une association étudiante, qu'un comité, groupe ou autre.

AVIS DE MOTION

DÉPÔT

De modifier à l'ANNEXE B : Perceptions, répartition et gestion des fonds de l'ASSÉ, à l'article 13 la section b) des Statuts et règlements de l'ASSÉ

Le ou la responsable aux finances du Conseil exécutif est tenu-e de présenter le rapport financier annuel de l'année précédente ainsi que les prévisions budgétaires de l'année en cours au premier Congrès de la session d'automne. Il-elle est également tenu-e de présenter un rapport mi-annuel au premier Conseil Interrégional de la session d'hiver. De plus, lors du Congrès annuel et de la présentation du plan d'action, il-elle est tenu-e de présenter un aperçu des états financiers et des prévisions budgétaires pour l'année à venir;

Par Le ou la responsable aux finances du Conseil exécutif est tenu-e de présenter le rapport financier annuel de l'année précédente ainsi que les prévisions budgétaires de l'année en cours au Congrès **annuel**. Il-elle est également tenu-e de présenter un rapport mi-annuel au premier Conseil Interrégional de la session d'**automne**. De plus, lors du Congrès **d'hiver**, il-elle est tenu-e de présenter un aperçu des états financiers;

Déposé par l'exécutif de l'ASSÉ

TRAITEMENT

De biffer le paragraphe suivant :

Dans les universités où l'association de campus n'est pas membre de l'ASSÉ, les regroupements étudiants basés sur les programmes d'étude (module, département, faculté) peuvent y adhérer. Ces regroupements doivent alors se regrouper en caucus, par campus, sur la base du principe une association = un vote. Les droits de parole et de propositions restent toutefois distincts. Dans les universités où il n'existe pas d'association générale unitaire, mais seulement des associations sectorielles, chacune de ces associations bénéficient d'un droit de vote distinct.

Déposé par AESPC-UQÀM

